

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Voeu n°2026-04-16-2 | Pour la protection du pouvoir d'achat dans un contexte inflationniste

Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Considérant que l'inflation persistante frappe durement les ménages, en particulier à travers l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits de première nécessité,

Considérant que cette situation aggrave les inégalités sociales et plonge un nombre croissant de familles dans des difficultés financières,

Considérant que les choix économiques et budgétaires nationaux ont contribué à affaiblir les mécanismes de protection des plus modestes,

Considérant que les collectivités locales, en première ligne face aux difficultés sociales, ne peuvent suppléer durablement les carences de l'État,

Considérant qu'il est de la responsabilité du Gouvernement de garantir la justice sociale et de protéger efficacement le pouvoir d'achat de la population,

Le Conseil municipal de Saint-Étienne-du-Rouvray, réuni en séance le 16 avril 2026 :

- Demande au Gouvernement de prendre sans délai des mesures fortes et structurelles pour endiguer la baisse du pouvoir d'achat, notamment par un encadrement des prix des biens de première nécessité et de l'énergie ;
- Exige un renforcement significatif des dispositifs de soutien aux ménages, en particulier pour les plus précaires ;
- Dénonce une situation sociale devenue intenable pour de nombreux habitants et appelle à un changement d'orientation des politiques nationales en faveur de plus de justice sociale et de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

La secrétaire de séance

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Accusé certifié exécutoire

Date d'envoi en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc143461-AU-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026